

# COMMUNE DE BOUSSENS

## Aménagement Intérieur de la Salle Djellali

Pré Commun  
31360 BOUSSENS

### CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

#### LOT N°01 MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM

##### MAITRE D'OUVRAGE



MAIRIE DE BOUSSENS  
Monsieur Christian SANS - Maire  
1, Place de la Mairie  
31360 BOUSSENS  
Tél. 05/61/90/02/25  
mairie-de-boussens@wanadoo.fr

##### MAITRE D'OEUVRE



B. MONIER Architecte D.P.L.G.  
C. JARROT Architecte d'Intérieur  
Centre Fleuriat  
31860 LABARTHE SUR LEZE  
Tél. 05-61-08-86-61  
scm.jarrot.monier@cegetel.net

## **1. GENERALITES**

### **1.1. DISPOSITIONS GENERALES (MENUISERIES EXTÉRIEURES)**

#### **1.1.1.OBJET ET CONSISTANCE GENERALE**

Les travaux et fournitures faisant l'objet du présent lot concernent les travaux de MENUISERIES METALLIQUES EXTÉRIEURES à réaliser pour l'Aménagement Intérieur de la Salle Djellali, Pré Commun à BOUSSENS (31360).

Le présent cahier n'a, par ailleurs, de valeur qu'associé aux autres pièces constituant l'ensemble du dossier.

#### **1.1.2.NOTE GENERALE**

Le présent cahier n'est pas exhaustif et l'entreprise devra la réalisation de tous les ouvrages désignés dans les différentes pièces du marché.

Il pourra être éventuellement modifié et/ou complété par des dispositions constructives à définir sur place en tenant compte des difficultés techniques rencontrées liées à la présence des ouvrages existants.

On notera, de plus, que les documents écrits ou graphiques (plans, détails, etc.) remis par le maître d'oeuvre aux entreprises ne sauraient être confondus avec des études techniques d'exécution ou de réalisation des ouvrages. Les dits documents ne sauraient, de quelque manière que ce soit, pallier ou remplacer les dites études qui restent à la charge des entreprises concernées et engagent pleinement leur responsabilité.

#### **1.1.3.NORMES ET REGLEMENTS**

La qualité des matériaux utilisés et l'exécution des ouvrages seront conformes aux normes et documents en vigueur, et notamment:

Règlements de Sécurité des Établissements recevant du Public (E.R.P.) de 5<sup>ème</sup> Catégorie;

Code du Travail;

Documents Techniques Unifiés (D.T.U.):

DTU 37.1 Menuiserie métallique, annexe commune 36.1 /37.1 et mémento commun concernant le choix des fenêtres en fonction de leur exposition

DTU 39 Travaux de Miroiterie-Vitrierie

Réglementation Thermique 2012 (RT 2012).

Normes:

L'ensemble des normes françaises applicables et notamment:

NF P 20 302 caractéristiques des fenêtres

NF P 20 501 Méthodes d'essais des fenêtres; Méthodes d'essais

NF P 24 301 Spécifications techniques des fenêtres, portes-fenêtres et châssis fixes métalliques

NF P 24 351 Menuiserie métallique; protection contre la corrosion et préservation des états de surface des fenêtres et portes fenêtres métalliques

Nouvelle Réglementation Acoustique (N.R.A.)

Règles de l'art

Les listes ci-dessus ne sont pas exhaustives.

En conséquence, l'entreprise ne pourra se prévaloir au cours de l'exécution des travaux de son ignorance ou de la mauvaise interprétation des textes concernant la réglementation de la construction des bâtiments, pour présenter des travaux supplémentaires visant à mettre ses ouvrages en conformité avec ces textes.

## **1.2. GENERALITES MISE EN OEUVRE**

### **1.2.1. CONSISTANCE DES TRAVAUX**

L'entreprise devra:

les Etudes Techniques complètes en coordination avec les autres corps d'état intervenant;

la fourniture de tous les profilés et matériaux nécessaires et leur mise en oeuvre adaptées aux travaux à réaliser;

l'exécution complète des ouvrages, y compris toutes sujétions de mise en oeuvre (raccordements, etc.) nécessaires à leur parfait achèvement;

la protection des cadres et huisseries jusqu'à la réception des travaux.

L'enlèvement des déchets, débris et emballages de l'entrepreneur, etc.

les frais résultant des divers tests et essais prescrits par le maître d'oeuvre pour s'assurer du parfait achèvement des ouvrages

le nettoyage du chantier (voir notamment le C.C.A.P., et les généralités communes à tous les lots).

La mission de l'entreprise titulaire du présent lot comprend ainsi:

la fourniture et la pose de toutes les menuiseries extérieures en aluminium, avec leur vitrerie.

Les travaux de miroiterie, à savoir:

le relevé des mesures pour la préparation des vitrages;

la fourniture et la pose des glaces, dalles, vitres et verres, y compris mises à dimension, façonnage, perçages, manutention et stockage;

les échafaudages; etc ...

ainsi que toutes études, dessins d'exécution et de détails des ouvrages par type de châssis ou calculs nécessaires.

Dans tous les cas, l'Entreprise titulaire du présent lot devra transmettre les études de détails d'exécution à l'approbation préalable du bureau de contrôle avant toute exécution des travaux.

La présente liste n'est pas exhaustive, elle est seulement indicative.

### **1.2.2. CLASSEMENT A E V**

Les degrés de classement A E V des menuiseries indiqués répondent aux situations normalisés de type a, b et c et pour des hauteurs d'implantation comprises entre 0 et 18 m par rapport au sol.

Les menuiseries mises en oeuvre répondront de part leur nature au classement A\*4 E\*4 v\*A2 au minimum, sauf indication contraire et plus performante pour respect de la réglementation thermique.

### **1.2.3.QUALITE DES MENUISERIES ALUMINIUM**

Les menuiseries seront réalisées en profilés aluminium thermolaqué de type Technal ou similaire, permettant par assemblage et modularité la réalisation des diverses formes et fonctions décrites plus bas.

Les profils appartiendront tous au même système et les menuiseries résulteront de leur combinaisons. Les assemblages des coupes droites et d'onglet des profilés s'effectueront par le biais d'embouts et d'équerres à pions de même provenance que les profilés.

La fixation des éléments rapportés s'effectuera par blocage de vis pression pour les gâches, les embouts, etc, par pincement pour paumelles chemisées de porte, ou par rotation de vis de tête marteaux pour les verrous notamment.

Les paumelles seront chemisées de polyamide, les axes, inserts et visserie seront en acier inoxydable.

### **1.2.4.SURFACE ET TEINTE DES PROFILES**

Les profilés aluminium formant le corps des menuiseries présenteront tous une surface thermolaquée (poudre polyester thermodurcissable ép. 80 microns) de teinte au choix du Maître d'Oeuvre. Le traitement de sur face devra faire l'objet du label Qualicoat accompagné d'une garantie de 10 ans de bonne tenue.

L'ensemble de la quincaillerie et des accessoires visibles (poignées, paumelles, etc ...) sera nécessairement coordonnée avec les profilés et recevra la même finition.

L'Entreprise présentera au maître d'oeuvre pour choix, une gamme complète des éléments de quincaillerie envisagés.

### **1.2.5.ETANCHEITE DES OUVRAGES**

Le plus grand soin sera apporté à la réalisation des ouvrages du lot quant à leur étanchéité à l'eau et à l'air. La responsabilité de l'étanchéité entre menuiserie et maçonnerie ou autres ouvrages, incombe exclusivement à l'Entrepreneur du présent lot.

Les produits employés seront adaptés à la fonction, selon qu'ils intéressent la menuiserie proprement dite, ou qu'ils parachèvent la liaison des menuiseries avec les ouvrages attenants.

L'étanchéité de ces joints sera assurée par l'utilisation:

sous les pièces d'appui, de joint préformé type Butyl ou similaire de section ronde ou rectangulaire,

sur les montants ou traverses hautes, entre dormant et maçonnerie, joint à la pompe avec fond de joint nécessaire du type élastomère 1ère catégorie (agrément imposé pour joint de façade) masse minimale du cordon 5mmx5mm.

L'étanchéité des vitrages incombe également au présent lot. Les feuillures seront autodrainantes.

Dans tous les cas, le niveau de la prescription devra être en accord avec le niveau minimum de classement A E V défini.

### **1.2.6.ECHANTILLONS**

L'entreprise du présent lot est tenue de présenter à la demande éventuelle du maître d'oeuvre les prototypes des ouvrages qu'il entend fournir pour satisfaire aux prescriptions du présent cahier.

### **1.2.7.ESSAIS**

l'entreprise devra les essais des menuiseries extérieures (perméabilité de l'air, étanchéité à l'eau,

déformation due à la pression du vent, résistance mécanique ... etc ...).

La liste sus-dite n'est pas exhaustive, le maître d'oeuvre se réservant le droit de faire procéder à des essais spécifiques complémentaires ou de nature différente le cas échéant (arrosage non normalisé à la rampe, etc).

Les résultats de ces essais seront connus avant le début des travaux du présent lot sur le chantier.

#### **1.2.8.PROTECTIONS**

L'entrepreneur prendra toutes dispositions pour assurer une protection efficace de ses ouvrages pendant toute la durée du chantier, jusqu'à la réception des travaux.

Cette protection sera assurée par des bandes adhésives ou par vernis pelable préalablement appliqués sur la surface finie.

Ces dispositions feront partie intégrante des prix de soumission.

#### **1.2.9.MISE EN SERVICE DES OUVRAGES**

A la finition des ouvrages prévus au présent cahier, et après passage des autres corps d'état, l'entreprise devra assurer, à ses frais, les réglages, mises au point, vérification des jeux, des ferrages, châssis, commandes, etc. Cette obligation restera valide durant tout le délai de garantie.

## 2. DESCRIPTIONS DES TRAVAUX ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

### 2.1. MENUISERIES EXTÉRIEURES

**NOTA:** L'ensemble des menuiseries extérieures sera de teinte noir à l'identique du bâtiment existant.

L'ensemble des menuiseries extérieures devra être conforme à la réglementation RT 2012 – RT Existant (profilés aluminium à rupture de pont thermique, double vitrage isolant clair à faible émissivité avec intercalaires warmedge certifié Acotherm et Cekal).

Sauf dispositions contraires décrites ci-dessous, l'ensemble des menuiseries extérieures devra présenter un indice d'affaiblissement acoustique de 29Dba minimum.

**Nota :** S'agissant de travaux à réaliser dans des lieux existants, l'Entreprise devra obligatoirement se rendre sur site avant de remettre son offre, afin de s'informer de l'état réel.

Il lui appartiendra de faire les observations qui lui semblent pertinentes lors de la remise de son offre.

Après la signature des marchés aucune réserve ne pourra être acceptée.

#### 2.1.1. ENTRÉE

**Localisation :** Porte 2 vantaux tiercée de l'ensemble vitré extérieur existant à l'entrée (Dimensions selon plans).

**Nature :** Remplacement de la porte vitrée double existante à l'entrée de la Salle Djellali y compris :

Dépose de la porte double existante et évacuation à la décharge publique.

Fourniture et pose d'une porte 2 vantaux tiercée, de la marque Technal ou équivalent, constitué par :

- 2 vantaux tiercés (passage libre 1,40m) ouvrants à la française sur paumelles aluminium, passage libre minimum de 0,90m pour le vantail de service (accessibilité handicapés), équipées d'un double vitrage isolant clair feuilleté (2 faces), plinthe en partie basse, serrure 3 points adaptée aux profilés avec canon européen et bouton de déverrouillage intérieur seulement, poignées bâton de Maréchal toute hauteur en acier inoxydable (intérieur et extérieur), boîtier de crémone avec bouton de verrouillage sur vantail semi-fixe, quincaillerie assortie, butées de portes, y compris ferme porte hydraulique sur vantail de service seulement (à placer à l'intérieur du bâtiment) ;
- Fixation sur châssis dormant existant, y compris couvre-joints et toutes sujétions d'adaptation aux existants ;
- Y compris fourniture et pose de 2 bandes d'alerte horizontales adhésives, de type vitrage sablé, sur les parties vitrées, conformément à la réglementation d'accessibilité des personnes handicapées ;

**Nota :** L'ensemble devra être compatible avec le Système de Fermeture Numérique de type Simons Voss G2 qui sera mis en place par une entreprise spécialisée à la charge du Maître d'Ouvrage.

Toutes sujétions d'adaptation aux existants et de liaisons avec les autres corps d'état tels que seuil handicapés aluminium en pied de châssis, ... etc ...

Y compris tous profilés nécessaires, toutes sujétions d'étanchéité, de liaison avec les autres corps d'état tels que rejingot aluminium en pied, couvre joints et toutes sujétions de finition parfaite.